

Arrêté temporaire de circulation

RUE DU PRESOIR (D80) (BEAUPREAU), RUE DU FAUBOURG GOURDON (BEAUPREAU), BOULEVARD DU GEN DE GAULLE (BEAUPREAU), RUE DES MAUGES (BEAUPREAU), RUE DE LA LIME (D80) (BEAUPREAU), AVENUE DE L'EUROPE (D80) (BEAUPREAU), RUE DE LA CITE (BEAUPREAU), RUE DU PETIT ANJOU (BEAUPREAU) et RUE DE LA SABOTERIE (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupreau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6.,

VU la demande par laquelle **HUMBERT demeurant 10 rue Charles de Bonchamps - JALLAIS 49510 BEAUPREAU-EN-MAUGES représentée par Monsieur Benjamin GARREAU** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux **sur réseaux ou ouvrages d'eau potable** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 01/07/2024 au 26/07/2024 RUE DU PRESOIR (D80) (BEAUPREAU) et RUE DU FAUBOURG GOURDON (BEAUPREAU),**

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 01/07/2024 et jusqu'au 26/07/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent 12BIS RUE DU PRESOIR (D80) (BEAUPREAU) (Beaupreau-en-Mauges) et 58 RUE DU FAUBOURG GOURDON (BEAUPREAU) (Beaupreau-en-Mauges) :

- La circulation des véhicules est interdite ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

ARTICLE 2

À compter du 01/07/2024 et jusqu'au 26/07/2024, la circulation des véhicules est interdite :

- BOULEVARD DU GEN DE GAULLE (BEAUPREAU), du 48 jusqu'à la RUE DES MAUGES (BEAUPREAU) (Beaupreau-en-Mauges)
- RUE DES MAUGES (BEAUPREAU), du BOULEVARD DU GEN DE GAULLE (BEAUPREAU) jusqu'au 30 (Beaupreau-en-Mauges)
- RUE DE LA LIME (D80) (BEAUPREAU), de la PLACE DU MAL LECLERC (BEAUPREAU) jusqu'à l'AVENUE DU PRE ARCHER (BEAUPREAU) (Beaupreau-en-Mauges)
- AVENUE DE L'EUROPE (D80) (BEAUPREAU), de l'AVENUE DU PRE ARCHER (BEAUPREAU) jusqu'à la RUE DE LA CITE (BEAUPREAU) (Beaupreau-en-Mauges)
- RUE DE LA CITE (BEAUPREAU), de l'AVENUE DE L'EUROPE (D80) (BEAUPREAU) jusqu'au 10 (Beaupreau-en-Mauges)
- RUE DU PETIT ANJOU (BEAUPREAU), du 5 jusqu'à la RUE DU PRESOIR (D80) (BEAUPREAU) (Beaupreau-en-Mauges)
- RUE DU PRESOIR (D80) (BEAUPREAU), de la RUE DU PETIT ANJOU (BEAUPREAU) jusqu'au 17 (Beaupreau-en-Mauges)
- 22 RUE DE LA SABOTERIE (BEAUPREAU) (Beaupreau-en-Mauges)

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

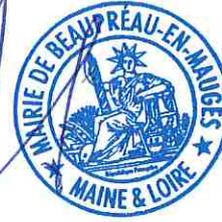
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, HUMBERT.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 25/06/2024
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

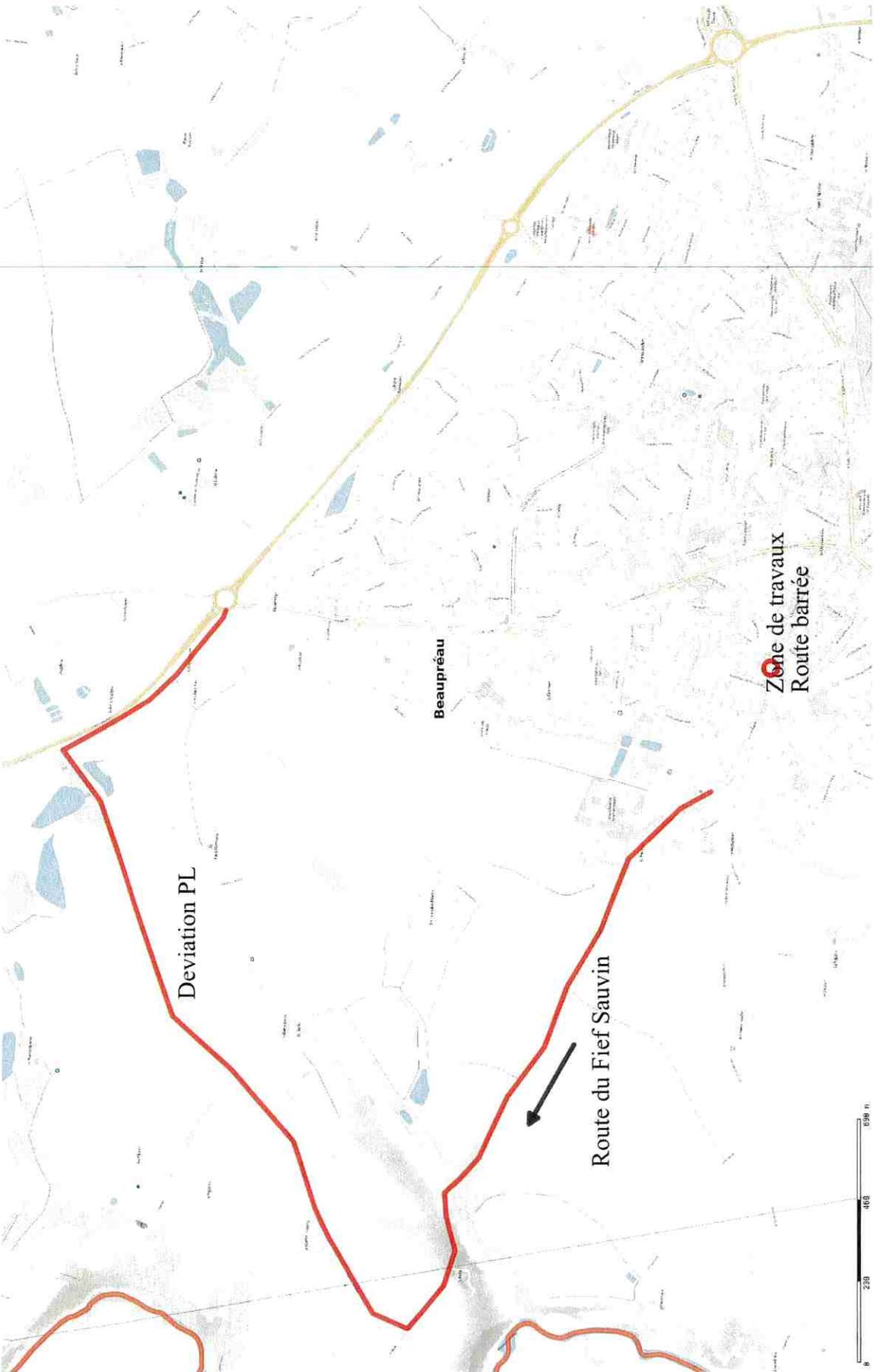
- HUMBERT
- BRANGEON
- HDV
- MAUGES COMMUNAUTE
- Mairie Beaupréau

ANNEXES:

Plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



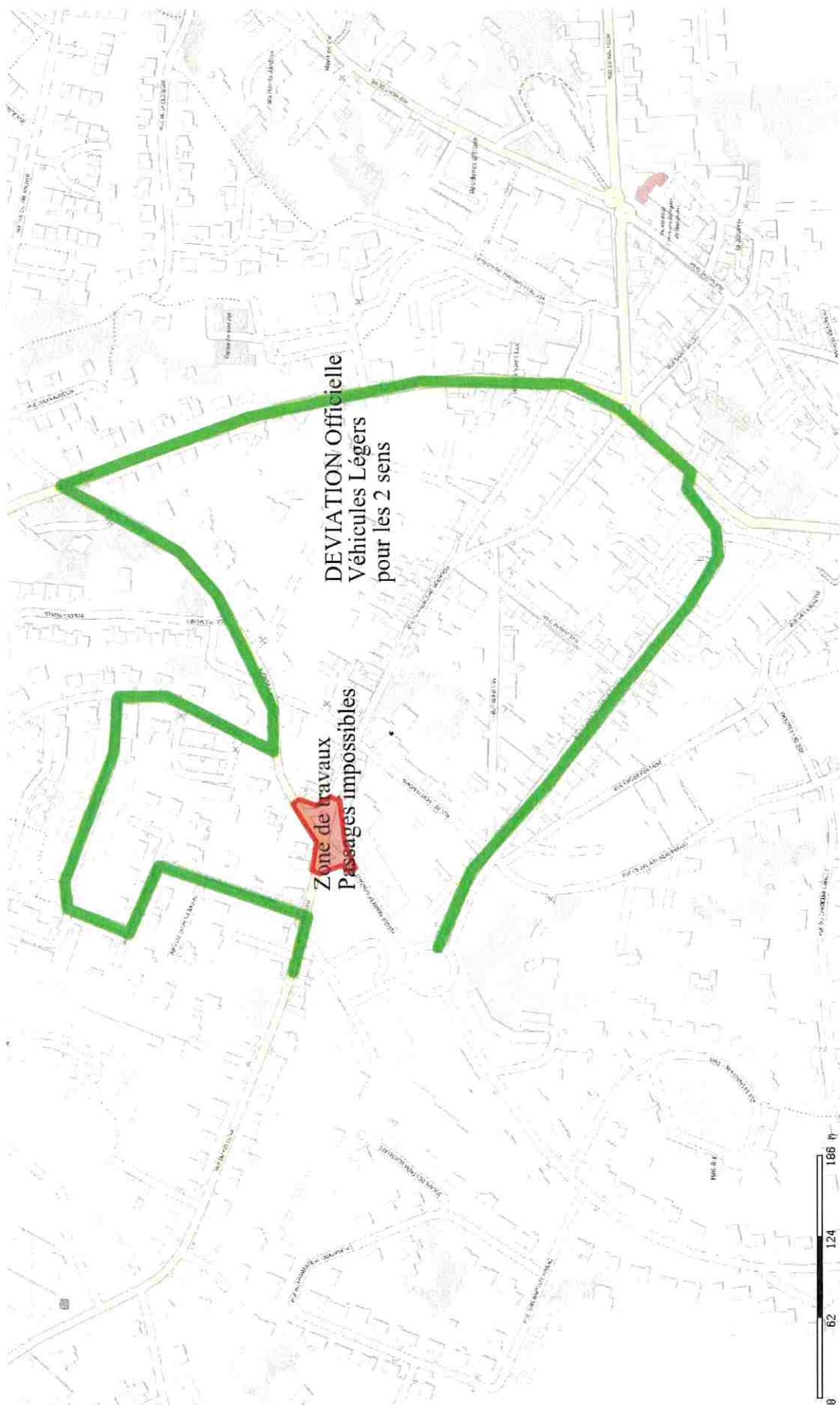
Deviation PL

Beaupréau

Route du Fief Sauvin

Zone de travaux
Route barrée

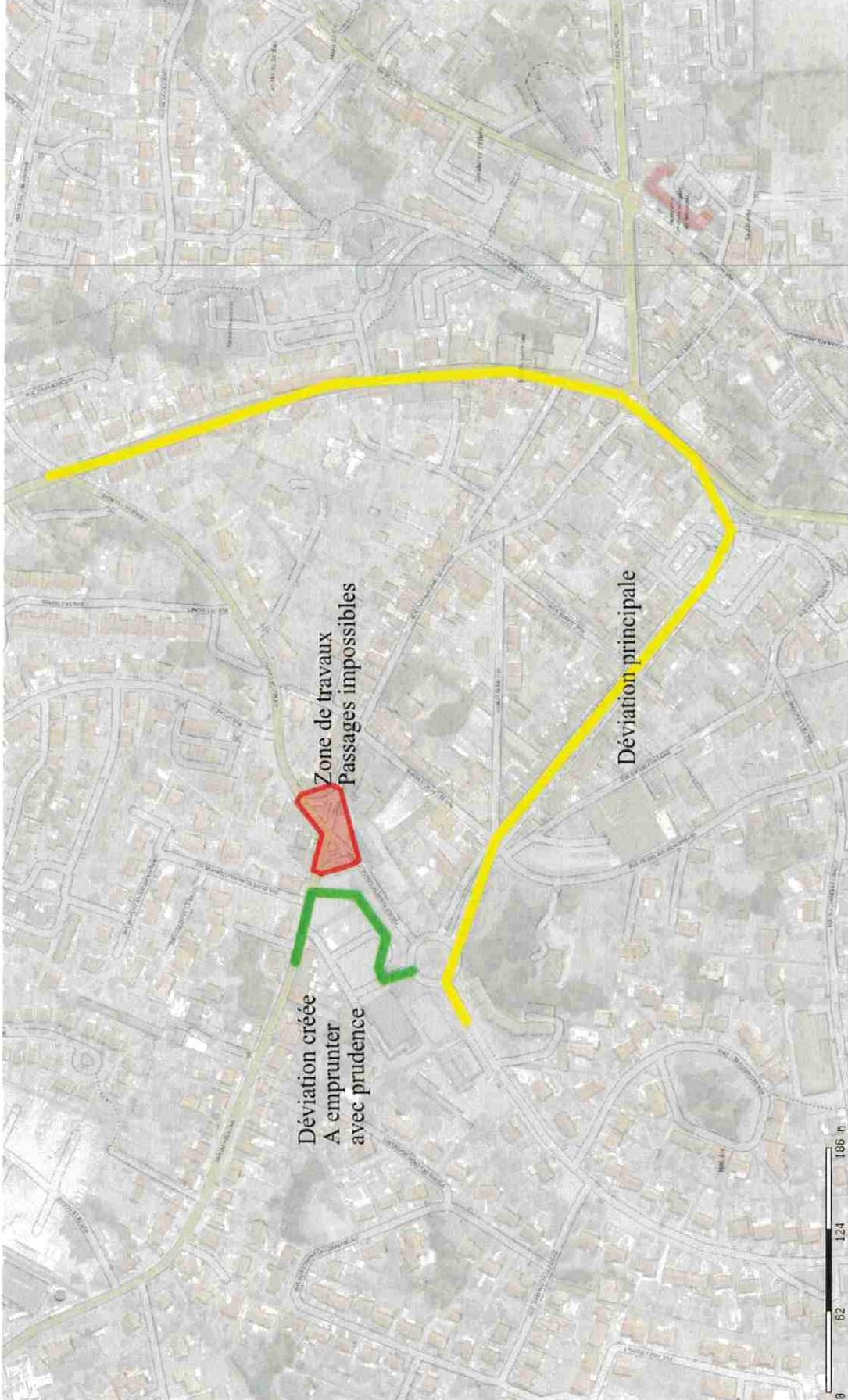




DEVIATION Officielle
Véhicules Légers
pour les 2 sens

Zone de travaux
Passages impossibles





Zone de travaux
Passages impossibles

Déviation créée
A emprunter
avec prudence

Déviation principale



